

Synthèse du rapport final

Programme « Lutte contre le morcellement de la propriété forestière par
l'action foncière des collectivités » soutenu par France Bois Forêt

2020

Bénéficiaires du projet :

Institut de Formation Forestière Communale (IFFC)

Union régionale des associations de communes Forestières AURA

Union régionale des Collectivités forestières Occitanie

Union régionale des Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté

Union régionale des Collectivités forestières de Normandie

Union régionale des associations de Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Comité des Communes forestières du Grand Est

Prestataire(s) : VDS

Montant du soutien apporté par France Bois Forêt : 116 755€

Objectifs et contexte :

L'action a pour finalité de réduire le morcellement du foncier forestier par une gestion foncière collaborative multi-acteurs « public-privé ». Alors que le morcellement très important de la forêt privée est un frein à la mise en gestion des massifs forestiers et à une récolte régulière de bois, le statut de forêt publique apporte des garanties de gestion durable par l'application du régime forestier et une stabilité patrimoniale. L'utilisation de l'ensemble des dispositions juridiques existantes (droit de préférence, droit de préemption, procédure des biens sans maître...) est un moyen pour y parvenir.

L'action 2020, 2eme année d'un projet de 3 ans, a permis de poursuivre l'accompagnement des communes vers des projets structurants d'acquisition et d'échange de foncier avec au préalable un appui aux collectivités dans la connaissance de leur patrimoine forestier et des enjeux liés.

L'objectif de ce dossier pluriannuel est d'agir sur le foncier forestier en accompagnant les territoires avec des outils techniques sur les procédures de biens vacants sans maître (BVSM).

Les objectifs spécifiques aux actions menées étaient :

- ▶ Améliorer la connaissance du patrimoine forestier des collectivités par leurs représentants, et définir des orientations de gestion ;
- ▶ Promouvoir la gestion en forêt sans enjeu fort de production sylvicole ;

- ▶ Identifier les biens susceptibles d'être sans maître et proposer des démarches foncières permettant de réduire leur nombre ;
- ▶ Lutter contre le morcellement du foncier forestier par des approches « public-privé »

Pour mener à bien cette démarche les Collectivités forestières Occitanie ont développé en 2018 un utilitaire en ligne capable d'exploiter les bases cadastrales de la DGFIP.

Cet utilitaire permet aux élus de connaître les propriétés communales et les BVSM sur leur commune.

Principaux résultats obtenus :

En 2020, en plus de la poursuite des actions de 2019 (développement de la dimension interrégionale et nationale de l'outil), un travail spécifique a été effectué pour initier sur l'observatoire du foncier forestier pour faciliter la liaison des données cadastrales avec les données forestières. L'outil a également été déployé à l'échelle de deux Régions supplémentaires (Normandie et Bourgogne Franche Comté).

Des outils et actions régionales structurantes ont également été développés par les Communes forestières. Le travail sur l'année 2020 a permis :

- la poursuite de la connaissance du foncier forestier par les élus, pour inciter à l'acquisition et à la mise en valeur multifonctionnelle des espaces forestiers.
- Des retours d'expériences et évaluation des actions de promotion de l'acquisition et de la valorisation du foncier par les collectivités
- la mise en place de stratégies foncières forestières au sein des collectivités volontaires, pour encourager l'acquisition de foncier par les collectivités.
- D'outiller les territoires pour la structuration du foncier mené en partenariat avec les CRPF et Chambres d'agricultures

En 2020, le déploiement de l'accompagnement des communes forestières sur le foncier s'est opéré dans les territoires. De nombreuses collectivités ont bénéficié :

- De données personnalisées concernant le foncier forestier de leur collectivité
- Des clés de lecture pour ces données
- D'accompagnement ad hoc dans des procédures d'acquisition.

Des groupes de concertation ont également été instaurés dans plusieurs régions afin d'échanger avec les principaux partenaires de la forêt publique et privée et ainsi développer les synergies pour lutter contre le morcellement de la propriété forestière.

Valorisation envisagée :

- Page web « forêt – cadastre » produite par l'URCOFOR Occitanie (vulgarisation des fonctionnalités de l'observatoire foncier)
- 1 flyer de présentation
- 1 document de présentation synthétique (2 pages)
- 2 vidéos de présentation :
- Plusieurs dizaines de formations des nouveaux élus municipaux avec un chapitre dédié aux problématiques du foncier forestier > plusieurs centaines de personnes sensibilisées

- Des retours d'expérience dans le cadre d'un recensement des actions foncières piloté par les DRAAF

Indicateurs quantitatifs	
Nombre de collectivités accompagnées	166
Nombre de réunions et formation organisées	37
Surface total des parcelles ayant bénéficié de travaux d'intégration au régime forestier (procédure acquisition, BVSM, BNS, soumission RF...)	677ha
Régions avec mise en place de l'outil d'exploitation des bases cadastrales	5 (Occitanie, AURA, N-A, Normandie, BFC)

Date de publication : mars 2021